

**REGLEMENT**  
**DU TROPHEE NATIONAL**  
**COURSE A PIED**

**ARTICLE 1**

L'Atscaf fédérale et l'Atscaf MARTINIQUE organisent conjointement le Trophée ATSCAF 2019 de course à pied, ouvert à tous les agents des Administrations Financières.

**ARTICLE 2**

**COMITE D'ORGANISATION**

**1) Composition :**

- François CLINET, Président de l'Atscaf fédérale ou son représentant
- Jean-Vincent GARCIA, Responsable du Secteur des Sports de l'ATSCAF fédérale
- Roland LORTO, présidente Atscaf Martinique
- Membres du Bureau de L'ATSCAF Martinique
- 

**2) Compétences :**

- Elaboration du règlement
- Organisation de la compétition en accord avec les règlements de la Fédération Française d'athlétisme
- Examen des réclamations éventuelles
- Remise des récompenses

**ARTICLE 3**

**DISCIPLINE RETENUE**

Une course à pied d'une distance de 10 km adossée aux « foulées de Foyalaises », départ front de mer pour une arrivée au même lieu.

**ARTICLE 4**

**REGLEMENT DE L' EPREUVE**

Le règlement applicable à la discipline retenue est celui de la Fédération française d'athlétisme. Le détail du règlement est diffusé par l'organisation de la course et est consultable sur le site

**ARTICLE 5**

**CONDITIONS DE PARTICIPATION**

- Être à jour de la cotisation ATSCAF et présentation d'un certificat datant de moins d'un an du jour de la course ou la licence Fédération affiliée.
- Les présidents d'associations doivent fournir un bulletin d'inscription individuel par compétiteur.

## ARTICLE 6

Seuls les participants ayant pris l'option annulation pourront ouvrir le dossier d'une demande ( en cas de paiement par carte bleue, le participant devra se rapprocher de son établissement bancaire) .

## ARTICLE 7

### ORGANISATION DE L' EPREUVE

La course aura lieu sur la commune de Fort-de-France le dimanche 12 mai 2019..

#### 1) Comité de Course

Le Comité de course précisera les conditions de déroulement de la compétition.

Au moment de l'inscription, chaque compétiteur devra fournir, **à la demande de l'organisateur** soit **un certificat médical original** de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins de 1 an à la date de l'épreuve, soit d'une photocopie de sa licence de la Fédération française d'athlétisme (athlé compétition, athlé santé ou pass-running) ou licence FFTRI, FSGT, UFOLEP, UNSS ou FSCS sur laquelle est mentionné : « apte à la course en compétition ou apte à l'athlétisme en compétition ».

#### 2) Classement

Chronométrage.

Le classement général de l'épreuve sera établi dans l'ordre des arrivées, avec un classement par catégorie.

Un classement spécifique trophée ATSCAF sera réalisé par l'ATSCAF Martinique.

#### 3) Résultats

Les résultats du championnat ATSCAF seront communiqués lors de la remise des prix du trophée.

#### 4) Réclamations

Les réclamations doivent être faites auprès du Comité de Course, dans l'heure suivant la publication des résultats.

## ARTICLE 8

Chaque concurrent s'engage à respecter et à se soumettre au présent règlement.